

# CAUCHI DESIGN

Société par Actions Simplifiée

**Capital social** : 100 000 euros

**Siège social** : 112 Traverse de la Serviane

13012 MARSEILLE

**500.322.789 RCS MARSEILLE**

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 MAI 2024

### DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 11 291.99 euros, de la manière suivante :

#### **ORIGINE**

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 11 291.99 euros

Poste « report à nouveau » créditeur : 105 173.56 euros

Poste « autres réserves » : 0 euro

#### **AFFECTATION**

- A titre de distribution de dividendes pour un montant brut total de 60 000 euros, à partir du résultat bénéficiaire et du poste « report à nouveau » ;
- A hauteur de 56 465.55 euros sur le poste « autres réserves », portant ce dernier à un solde créditeur total de 56 465.55 euros.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

**Capital social** ..... 100 000 Euros

**Réserve légale** ..... 10 000 Euros

**Autres réserves** ..... 56 465.55 Euros

**Situation nette** ..... 166 465.55 Euros

Le dividende s'élève à 300 euros par action et sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du

prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
Exercice N-1	120 000 €	0 €	0 €
Exercice N-1	0 €	0 €	0 €
Exercice N-2	0 €	0 €	0 €

***Certifié conforme à l'original***  
***Le Président***

*Christian CAUCHI*

✓ Certified by  yousign

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -  
(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Produits à recevoir

#### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	5 163
Autres dettes	141
Total	5 304

#### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 875
Total	7 875

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

##### Engagements reçus

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	13 465	12 530	935		935		
	Fonds commercial (1)	50 000		50 000	50 000			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	18 824	15 645	3 179	972	2 207	227.08	
	Autres immobilisations corporelles	483 736	274 715	209 021	229 231	20 210-	8.82-	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	10 412		10 412	9 412	1 000	10.62		
<b>Total II</b>	<b>576 437</b>	<b>302 890</b>	<b>273 547</b>	<b>289 615</b>	<b>16 068-</b>	<b>5.55-</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements	359 651		359 651	351 096	8 554	2.44	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	707 823		707 823	585 107	122 716	20.97	
	Autres créances	97 498		97 498	70 672	26 825	37.96	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	79 892		79 892	372 274	292 382-	78.54-		
Charges constatées d'avance (3)	7 875		7 875	10 421	2 546-	24.43-		
<b>Total III</b>	<b>1 252 738</b>		<b>1 252 738</b>	<b>1 389 571</b>	<b>136 833-</b>	<b>9.85-</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 829 175</b>	<b>302 890</b>	<b>1 526 285</b>	<b>1 679 186</b>	<b>152 901-</b>	<b>9.11-</b>		

Christian CAUCHI

✓ Certified by  yousign

certifiés conforme par la  
présidence

(1) Dont droit au bail 50 000  
(2) Dont à moins d'un an 10 412  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000		100 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	10 000		10 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	105 174		179 987		74 813-	41. 57-
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	11 292		45 187		33 895-	75. 01-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	226 466		335 174		108 708-	32. 43-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	288 801		427 310		138 510-	32. 41-
	Concours bancaires courants	126 989				126 989	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 569		451 100		61 531-	13. 64-	
Dettes fiscales et sociales	155 845		197 156		41 310-	20. 95-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	338 615		268 446		70 169	26. 14	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	1 299 819		1 344 012		44 193-	3. 29-
	Ecart de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 526 285		1 679 186		152 901-	9. 11-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 138 602      1 344 012